

Le dispositif UPI du lycée Jules Verne à Guingamp

1. Le dispositif

Conception et mise en place (voir tableau ci-dessous)

Mai 2004	Assemblée générale au cours de laquelle le proviseur parle pour la première fois d'une possible ouverture d'un dispositif UPI au sein du lycée
Mai 2005	Assemblée générale pour faire le point sur la possible ouverture et surtout savoir si l'équipe enseignante accepte de collaborer efficacement à la réussite de ce projet
Juillet 2005	Réunion au lycée au cours de laquelle on parle de la future formation possible et des conditions d'ouverture
Mai 2006	Réunion à Pontivy où toutes les informations sur la formation 2-CASH nous sont données
Juin 2006	Constitution de l'équipe qui va intervenir au sein du dispositif UPI et suivre la formation 2 CA-SH
Septembre 2006	Demande de formation 2 CA-SH pour six professeurs
Janvier 2007	<p>Demande de formation sur site destinée aux personnels de l'établissement ne suivant pas la formation 2 CA-SH</p> <p>Première semaine de formation 2 CA-SH</p> <p>Renseignements sur la procédure à suivre pour faire une demande d'AVS</p> <p>Prévision de mini-stage pour les futurs élèves intéressés par le dispositif</p> <p>Travail sur l'aménagement de la salle de classe de l'UPI en collaboration avec l'équipe et le professeur d'arts appliqués</p> <p>Prévision du matériel nécessaire au bon fonctionnement du dispositif (mobilier et matériel informatique)</p> <p>Prévision des besoins horaires par rapport au futur emploi du temps</p> <p>Visite classe UPI du lycée professionnel Jean Moulin à Saint Brieuc au cours de laquelle des liens sont établis avec une éducatrice du SESSAD qui explique son rôle au sein du dispositif</p> <p>Réunion au CDDP avec l'inspecteur ASH, la conseillère pédagogique et les différents responsables des dispositifs UPI collège et lycée. Le rôle des UPI et des UPI pro est précisé et l'inspecteur insiste bien sur le fait que ces deux dispositifs ne constituent pas une filière</p> <p>Visite classe UPI du collège Jacques Prévert à Guingamp au cours de laquelle je découvre le fonctionnement (emploi du temps, intégration, dispositifs pédagogiques) et rencontre également une élève intéressée par le dispositif UPI du lycée</p>
Février 2007	Seconde semaine de formation 2 CA-SH

Mars 2007	<p>Troisième semaine de formation 2 CA-SH</p> <p>Visite classe UPI du collège Yves Coppens à Lannion. Son fonctionnement similaire à celui de Guingamp avec cependant des dispositifs pédagogiques différents. Je rencontre également deux élèves intéressées par le dispositif UPI lycée et les invite à participer à la journée de mini-stage prévue au cours du mois de mars</p> <p>Réunion avec le proviseur et la responsable formation de la DAFPEN pour définir les axes principaux de la formation sur site et remplir les différents documents nécessaires à l'obtention de cette formation</p> <p>Accueil en mini-stage d'une journée de trois élèves intéressées par le dispositif UPI lycée. Elles rencontrent les différents enseignants intervenant sur le dispositif et effectuent une visite complète de l'établissement</p> <p>Constitution d'un dossier expliquant les objectifs et le futur fonctionnement du dispositif UPI au sein du lycée pour les journées portes ouvertes. Ce mini-dossier s'adresse aussi bien aux élèves et parents intéressés par le dispositif qu'à ceux des autres sections</p> <p>Visite de toute l'équipe en formation du dispositif UPI Jean Moulin à Saint Brieuc. Ces visites sont réparties sur la semaine, suivant la spécialité de chacun</p> <p>Demande effectuée par le proviseur d'une AVS à l'inspection académique</p> <p>Lancement des travaux concernant la salle de classe</p> <p>Mise au point de la formation sur site, validée par la DAFPEN, pour contacter les différents intervenants et leur expliquer le but de cette formation</p>
Avril 2007	<p>Quatrième semaine de formation 2 CA-SH</p> <p>Choix du mobilier de la salle</p> <p>Choix de la décoration de la salle en accord avec les premiers plans définis en janvier</p> <p>Dernière mise au point de la formation sur site. Les intervenants sont contactés et les dates ainsi que les horaires sont fixés</p> <p>Distribution à toutes les classes du questionnaire sur le handicap (voir annexe) en vue de préparer l'intervention dans les classes</p>
Mai 2007	<p>Cinquième et sixième semaine de formation 2 CA-SH</p> <p>Contact avec Mr Monnier, inspecteur ASH, qui nous a proposé d'organiser une réunion avec les parents d'élèves et les enseignants afin d'expliquer les objectifs de l'UPI pro et de présenter les différents partenaires</p> <p>Formation sur site (quatre demi-journées) avec quatre intervenants différents (une enseignante en UPI collège, une coordonnatrice en UPI lycée, une Auxiliaire de Vie Scolaire et une éducatrice du SESSAD)</p> <p>Obtention d'un demi-poste d'AVS</p> <p>Visite de l'IME du Valais et du SESSAD Aymara à Saint Brieuc au cours de la journée portes ouvertes</p>
Juin 2007	<p>Réunion avec Grafic Bretagne</p> <p>Recrutement de l'Auxiliaire de Vie Scolaire</p> <p>Rencontre avec les parents des futurs élèves du dispositif</p>

Organisation et fonctionnement

Le responsable de l'UPI ou coordonnateur assure 13 heures de cours par semaine. Les autres heures de la semaine sont assurées par cinq enseignants des spécialités suivantes : lettres-histoire, lettres-anglais, mathématiques, vie sociale et professionnelle et communication.

Le coordonnateur s'occupe des intégrations dans les autres classes de l'établissement, fait le lien entre les cours d'enseignements ordinaires et les cours du dispositif UPI, assure les liaisons avec les différents personnels de l'établissement (intendance, direction, chef des travaux...) ainsi qu'avec les différents partenaires extérieurs susceptibles d'intervenir dans le dispositif.

Le responsable de l'UPI ou coordonnateur

C'est un enseignant du second degré qui était déjà dans l'établissement. Ce choix s'est fait de manière à faciliter le fonctionnement du dispositif UPI car cet enseignant a une bonne connaissance des enseignants et des structures de l'établissement.

Projet de l'UPI

Développer des compétences professionnelles et l'autonomie de chaque élève

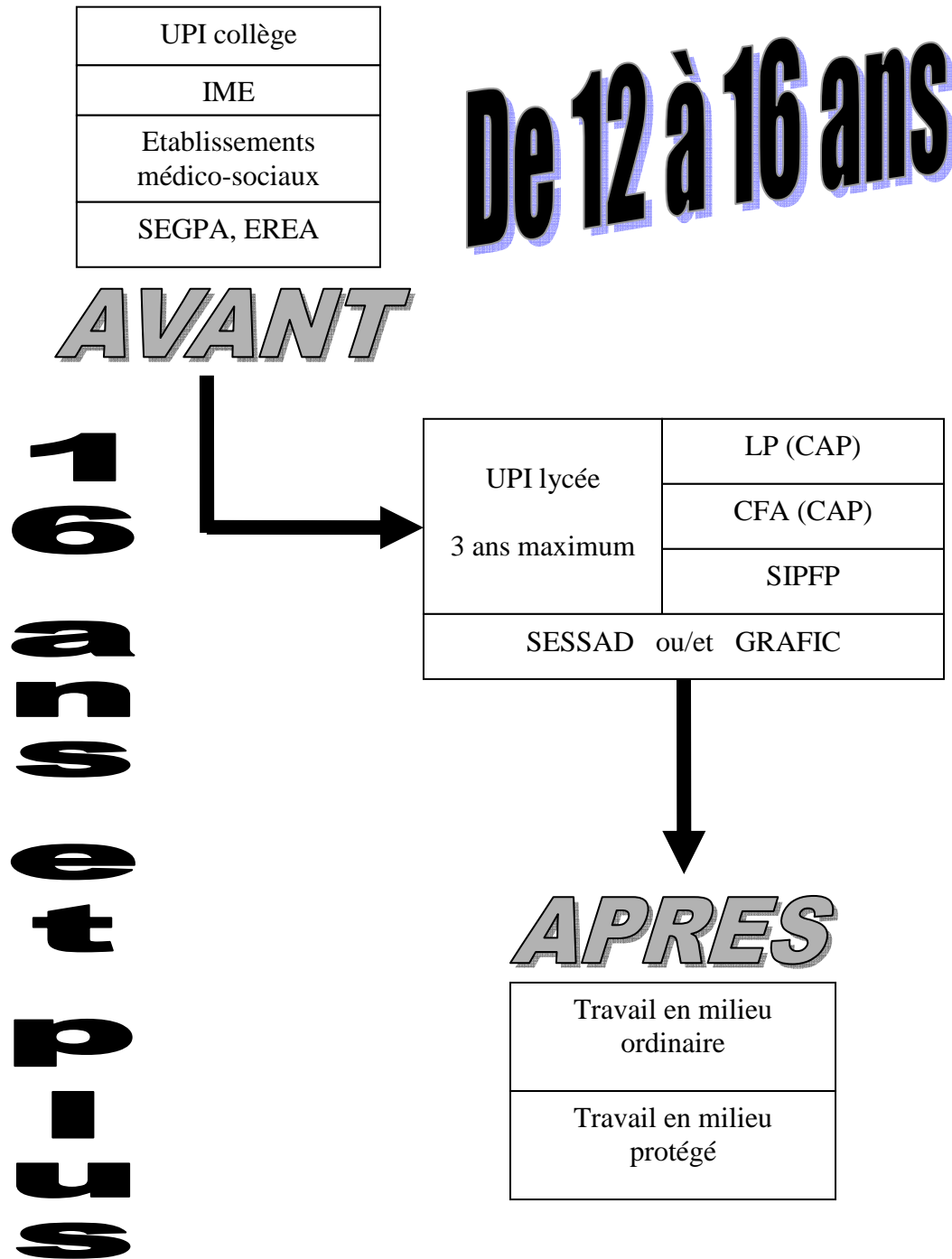
Moyens alloués

Une auxiliaire de vie scolaire collective

18 heures postes d'enseignement

Une salle de l'établissement permettant d'accueillir les élèves du dispositif.

2. Population accueillie



Les élèves accueillis au sein de notre dispositif sont atteints de déficience intellectuelle légère.

3. Régime de formation des élèves

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Technologie	Technologie		Français	Anglais
			Anglais	Mathématiques
			Mathématiques	Vie sociale et professionnelle
Technologie	Technologie		Français	Français
			Vie de classe	Communication
			Mathématiques	Histoire-Géo

Les cours sont répartis de la manière suivante :

- Technologie et heure de vie de classe : le coordonnateur qui est un PLP maths sciences.
- Français et Histoire-Géographie : un PLP Lettres-Histoire.
- Anglais : un PLP Lettres-Anglais.
- Maths : un PLP Maths-Sciences.
- Vie sociale et professionnelle : un PLP Biotechnologie.
- Communication : un PLP Vente.

La formation est prévue sur un maximum de trois ans, selon les besoins spécifiques de chaque élève.

Les intégrations au sein des classes de l'établissement se font en classe de niveau CAP 1^{ère} année. Elles n'ont été effectives qu'au bout d'une période d'évaluation de la part de toute l'équipe pédagogique, qui intervient en grande partie dans les classes de CAP. Ces

intégrations se font suivant les souhaits des élèves et les propositions de toute l'équipe (l'équipe pédagogique se réunit une fois par semaine durant une heure).

Ces intégrations se font sur des périodes bien définies à l'avance (avec évolution possible), suivant les séquences étudiées en classe ou les projets.

Les élèves arrivent au sein du dispositif UPI lycée avec une idée plus ou moins claire de leur projet professionnel. Des stages sont donc effectués au cours de la première année afin de faire évaluer les compétences professionnelles de chacun par un professionnel et de valider ou non le projet professionnel.

La difficulté d'un tel fonctionnement est la diversité des formations envisagées et la nécessité de créer un réseau afin de répondre aux attentes de chacun avec efficacité.

4. Les partenariats de l'établissement

Certains partenariats sont déjà existants, d'autres restent à développer.

Les partenariats existants :

- Le sessad Aymara qui suit actuellement une de nos élèves et qui intervient 3 fois par semaine (psychologue, soutien scolaire et suivi professionnel, éducatrice spécialisée)
- Grafic Bretagne qui intervient pour les élèves non suivis par le sessad au niveau du suivi professionnel
- L'ANPAA qui a mis en place un dispositif appelé Calypso qui fonctionne déjà dans les classes de CAP et qui va être étendu au dispositif UPI. Calypso permet de travailler sur l'estime et la connaissance de soi.
- Le dispositif UPI de Jean Moulin à Saint Briec

Les partenariats à développer seront liés aux projets professionnels des élèves du dispositif.

Un réseau doit être créé avec les différentes entreprises qu'elles soient ordinaires, adaptées ou spécialisées, ainsi qu'avec les différents établissements scolaires du département.

5. Les relations avec les familles

Les familles des élèves intéressés par ce dispositif ont la possibilité, comme les autres familles, de visiter l'établissement lors des journées portes ouvertes. Bien entendu, en cas d'impossibilité de visite ce jour là, les familles peuvent visiter l'établissement accompagnées du coordonnateur un autre jour dans l'année.

A la rentrée, les familles des entrants dans le dispositif sont accueillies pendant une demi-journée. Participent à cette demi-journée le proviseur, l'infirmière, la documentaliste, un conseiller principal d'éducation, l'équipe pédagogique intervenant au sein du dispositif et si possible les intervenants extérieurs tels que le sessad et grafic. Cette réunion a pour but de rappeler les objectifs d'une telle scolarisation, les différentes possibilités envisageables ainsi que l'emploi du temps et ses évolutions possibles.

Au cours de l'année scolaire, une première rencontre a lieu avant les vacances de la Toussaint afin de faire un premier bilan et d'évoquer éventuellement les difficultés rencontrées (absences, manque d'intérêt pour la formation...).

Une rencontre à l'issue des différents stages est également envisagée pour faire le point sur l'écart possible entre le projet professionnel envisagé par l'adolescent et ses compétences.

Le problème est que, comme dans les autres classes de l'établissement, certaines familles ne répondent jamais présentes à ces réunions.

6. La formation professionnelle

L'orientation se fait selon, dans un premier temps, les désirs de l'adolescent. Puis après un ou plusieurs stages, certains projets peuvent être remis en cause du fait des capacités de l'élève qui s'avèrent inadaptés à un tel projet.

Quoi qu'il en soit, il est nécessaire de constituer un réseau inter-établissements afin de permettre à ces élèves de pouvoir acquérir des compétences professionnelles.